

Rupture de mon contrat militaire.

Par youyou65, le 21/09/2010 à 06:45

Bonjour à tous!

Voilà je vous expose mon petit soucis: Je suis militaire de puis 1 et demi et j'ai un contrat sous officier d'une durée de 5ans. Actuelment je suis dans un régiment TAP (parachutiste). Comme vous l'avez sans doute déjà compris j'aimerais quitter l'institution mais surtout je voudrais ne peux plus sauter car clairement je n'aime pas ça! En fait je suis prêt à finir mon contrat mais je ne veux pas rester dans ce régiment.

Chaque semaine c'est l'angoisse pour ne pas allez sauter , pour le moment j'ai "esquiver" beaucoup de sauts ce qui fait que je suis mal vu par ma batterie et ça se passe de plus en plus mal. Ils ont une mentalité très spécial (très mauvais mentalitée)et vraiment je ne sens pas à l'aise. Je suis en stress permanent presque les larmes aux yeux parfois.

Pour le moment je suis inapte temporaire à cause d'un mal de dos: en fait lors de la radio du rachis pour passer le brevet ils ont trouvé un spondylolisthésis (ce qui était clairement indiqué sur le compte rendu du radiologue mais sans donner de précision quand au grade de ce spondylo) mais ils ont quand même décidé de me laisser sauter.

Depuis quelques semaines ayant mal dans le bas du dos de manière chronique (même si la couleur n'est pas intense)j'ai été consulté le médecin militaire qui m'a donc mis inapte le temps de faire une radio et une IRM.

Maintenant que j'ai exposé le problème j'ai quelque questions si vous le voulez bien:

- -Si je passe un concours dans la police et que je le réussi , cela me permettra t'il de quitter l'armée comme avec un CDI?
- -Quelles sont les autres solutions que j'ai pour quitter l'armée?
- -Comme je dois faire ces examens , est-ce que je ne peux pas obtenir un compte rendu d'un medecin civil qui dit clairement que je ne peux plus sauter (quit à lui exposer le soucis , lui dire que je ne veux plus sauter etc)?
- -Est-ce que leur de la prochaine visite devant le medecin militaire je peux me permettre d'en faire des "tonnes", de lui dire que j'ai tout le temps mal , que je ne veux plus sauter , que je veux me soigner pour ne pas être boiteux dans 5/10ans?

Voilà je sais qu'il y a beaucoup de questions mais vraiment j'ai besoin de vous! Je vous remercie tous d'avance et je sais toute l'aide que vous pouvez apporté.

Par Domil, le 21/09/2010 à 12:53

Si le médecin militaire a connu le service militaire, il a en vu des tonnes des gens en faire des tonnes et vous ne pourrez rien faire qu'il n'a déjà vu.

Trouver un autre emploi n'est pas un motif pour rompre votre contrat. Allez voir l'assistante sociale de l'armée, elle vous donnera les possibilités mais s'ils ne veulent pas vous laisser partir, vous n'aurez aucun moyen de rompre votre contrat (et là, si vous le faites quand même, c'est une désertion)

Par miyako, le 21/09/2010 à 18:03

Bonsoir,

Vous pouvez obtenir la réforme ,sous certaines conditions médicales ,la mutation dans une unité de l'armée de terre ,non parachutiste. Pour la gendarmerie ,c'est également l'armée ,il faut sans doute passer des concours particuliers ,mais votre ancienneté sera prise en compte. Faites faire un IRM et un arthro scanner ,là on détecte tout ce qui ne va pas.

Comme le dit DOMIL, voyez également une assistante sociale de l'armée.

Amicalement vôtre

suji KENZO

Par youyou65, le 21/09/2010 à 20:31

Merci pour vos réponses!

Je vais voir cette assistante sociale, je n'y pensais plus mais effectivement elle doit pourvoi me donner quelques conseils.

Sinon apparement avoir une promesse d'embauche suffirait pour partir du régiment. c'est en tout cas ce que l'on me dit exemple nombreux à l'appuis.

Je continuerais à "up" règulierement de sujet pour aider d'autre militaire.